



TEXTE ADOPTÉ n° 188

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004

9 octobre 2003

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE,

*autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement  
de la République française et le Gouvernement de la  
République d'Afrique du Sud relatif à la coopération  
dans le domaine de la défense.*

**Traités et conventions.**

Voir les numéros :185 et 979.

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

### Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud relatif à la coopération dans le domaine de la défense, signé au Cap le 28 mai 1998, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 octobre 2003.*

*Le Président,*

*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.*

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 185.

Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE

11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS

---

Texte adopté n° 188 – Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord France-Afrique du Sud relatif à la coopération dans le domaine de la défense